

Démarches pour une inscription en 1^{ère} STMG à Charles-Péguy

1) Dépôt d'un dossier qui devra comprendre :

- une fiche de renseignements élève avec photo
- une fiche de renseignements responsables
- une demande d'admission motivée des parents
- une demande d'admission motivée de l'élève
- une photocopie **des bulletins trimestriels ou semestriels** des deux années précédentes (4^{ème} et 3^{ème}), et de la première période de l'année de 2nde en cours. Puis nous envoyer les bulletins suivants dès réception, ils sont indispensables pour valider la demande d'inscription.
- une photocopie du **livret de famille** (*pages des parents et de l'élève*)
- une photocopie de **la carte d'identité de l'élève**

Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées

Ce dossier complet doit nous être retourné dans les meilleurs délais

Soit : déposé à l'accueil du Lycée, 80 avenue Parmentier

Soit envoyé par la poste au **Secrétariat des inscriptions**, 80 avenue Parmentier 75011 PARIS

2) Les dossiers seront examinés, en tenant compte :

- de la **concordance** avec le projet éducatif de Charles-Péguy
- des **aptitudes requises** pour préparer un baccalauréat d'enseignement Technologique S.T.M.G. à Charles-Péguy
- du nombre de **places disponibles**.

3) Après étude du dossier vous recevrez un avis :

- Soit d'accord pour un rendez-vous avec le chef d'établissement ou une personne missionnée pour cet entretien. La présence des deux parents est demandée dans la mesure du possible et la présence de votre enfant est obligatoire.
A l'issue de ce rendez-vous, vous recevrez soit un accord immédiat avec remise du dossier de confirmation d'inscription à nous retourner sous 10 jours, soit un avis réservé avec mise sur liste d'attente.
- Soit de mise sur liste d'attente ou de refus.

4) Une réunion d'information animée par la responsable de niveau et un professeur de la section aura lieu fin juin et rassemblera **les élèves inscrits en 1^{ère} STMG et leurs parents**.

5) L'admission définitive est soumise à :

- la décision du **Conseil de Classe** de l'établissement d'origine, pour l'admission en Première Technologique.
- l'accord de l'élève et de sa famille avec le **projet éducatif** de l'établissement.
- l'envoi du dossier de confirmation d'inscription avec un chèque de 200€ d'avance sur la scolarité 2023/2024 et un chèque de 50€ de frais de dossier.
- un **"exeat"** (*ou certificat de radiation*) de l'établissement d'origine doit être fourni fin juin pour finaliser l'inscription.

Vous pouvez découvrir Charles-Péguy en visitant notre site internet www.charles-peguy.fr

DEMANDE D'ADMISSION en classe de PREMIERE STMG



RENSEIGNEMENTS ÉLÈVE

NOM

Prénom **Sexe** : F M

Photo

Né (e) le à Code postal

Nationalité

Domicile de l'élève Chez les parents mère père résidence alternée Autre (préciser)

CLASSE ACTUELLE : Etablissement actuel :

Code Postal Ville

Privé sous contrat Public

LV A : Anglais Allemand Latin

LV B : Anglais Allemand Espagnol Grec

Antécédents scolaires

Année	Classe	Etablissement	Année	Classe	Etablissement
2021/2022			2019/2020		
2020/2021			2018/2019		

Vœux pour la classe de 1^{ère} STMG

(sciences et technologie du management et de la gestion)

LV A : Anglais

LV B : Allemand Espagnol

Option(s) facultative(s)

Possibilités : 1 option ; 2 options uniquement si la 1^{ère} option est **latin ou grec**.

Latin Grec Italien LV3 Chinois LV3 Arts Plastiques Musique

- Votre enfant bénéficie-t-il d'aménagements spécifiques pour ses apprentissages cette année ? oui non

- Et dans ce cadre-là, est-il suivi par un spécialiste ? psychologue orthophoniste psychomotricien

Autre (précisez).....

Frères et sœurs :

Nombre de frère(s) et sœur(s) : Age(s)

Merci de préciser ceux scolarisés à Charles-Péguy

{ Prénom Classe.....
Prénom Classe.....
Prénom Classe.....

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLE(S)

RESPONSABLE 1 père mère autre (précisez)

Civilité : **NOM** :

Prénom

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville

Téléphone mobile Tel fixe

Email

Situation Marié(e) Vie maritale Célibataire Séparé(e)* Divorcé(e)* Veuf(ve)

familiale

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Profession

Société Tel professionnel :

Catégorie socio professionnelle

(voir liste jointe)

Signature :

RESPONSABLE 2 père mère autre (précisez)

Civilité : **NOM** :

Prénom

Adresse si différente :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville

Téléphone mobile Tel fixe

Email

Situation Marié(e) Vie maritale Célibataire Séparé(e)* Divorcé(e)* Veuf(ve)

familiale

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Profession

Société Tel professionnel :

Catégorie socio professionnelle

(voir liste jointe)

Signature :

*L'accord des deux responsables légaux sera nécessaire pour valider l'inscription définitive. En cas de jugement de divorce, transmettre la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.

NOM de l'élève**Questionnaire de motivation pour une entrée en 1^{ère} STMG***A compléter par les parents*

Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à "Charles-Péguy" ? Quelles sont vos attentes ?

Par qui, ou comment connaissez-vous "Charles-Péguy" ?

En tant que parent, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?

N'hésitez pas à développer.

Si vous avez pris des **options d'inscription dans d'autres établissements**, merci de nous l'indiquer, en précisant dans quel(s) établissement(s).

Autres remarques :

Date :

Signature du ou des Responsables

NOM de l'élève**Questionnaire de motivation pour une entrée en 1^{ère} STMG***A compléter par l'élève*

Avez-vous entendu parler de « Charles-Péguy » et pourquoi souhaitez-vous y venir ?

Quelle est votre motivation pour la filière STMG ?

Avez-vous déjà un projet d'avenir et/ou d'études supérieures ?

Quels sont vos centres d'intérêts et mouvements auxquels vous participez :

- dans le domaine scolaire :

- dans le domaine extra-scolaire :

Indiquez une ou deux valeurs auxquelles vous attachez de l'importance, et dites pourquoi.

Date :

Signature de l'élève :

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (C.S.P.)

10 AGRICULTEUR EXPLOITANT

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher _Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)....

21 ARTISAN

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant (- de 10 salariés)

22 COMMERÇANT ET ASSIMILÉ

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS

31 PROFESSION LIBÉRALE

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

33 CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

34 PROFESSEUR PROFESSION SCIENTIFIQUE

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

35 PROFESSION DE L'INFORMATION , DES ARTS ET DU SPECTACLE

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

37 CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE

Cadre de banque, d'assurance

38 INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE

42 PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ

Professeur des écoles, Directeur d'école, Maître auxiliaire, conseiller d'éducation.....

43 PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Infirmier, Sage-femme, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Puéricultrice

45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

47 TECHNICIEN

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

48 CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

52 EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

53 POLICIER, MILITAIRE

Gendarme, Pompier, Agent de police....

54 EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE

Secrétaire, Standardiste, hôtesse d'accueil.....

55 EMPLOYÉ DE COMMERCE

Vendeur, Caissier, Pompiste....

56 SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS

Assistante maternelle, employée de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble.

62 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE

63 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

65 OUVRIER QUALIFIÉ MANUTENTION ; MAGASINIER ; TRANSPORT

67 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE ,

68 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT

72 RETRAITÉ : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

74 RETRAITÉ : Cadre, Profession intermédiaire

77 RETRAITÉ : Employé

78 RETRAITÉ Ouvrier

85 SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE (hors retraite)

Pour information PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES 2022 2023
Ces tarifs seront réévalués pour 2023 2024

LYCÉE

1. Contribution des familles

Elle est modulable en fonction de vos revenus et du nombre de parts fiscales indiqué sur votre avis d'impôt.

NB : Catégorie = Revenu fiscal de référence + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France divisé par le nombre de parts fiscales.

A l'exception de la **catégorie E**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt 2021 sur les revenus 2022** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, oraux, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

Catégories	Revenu fiscal de réf / nbre de parts fiscales	Montant annuel
A	Inférieur à 7 000 €	655 €
B	De 7 001 € à 9 300 €	985 €
C	De 9 301 € à 12 400 €	1 360 €
D	De 12 401 € à 17 000 €	1 820 €
E	Supérieur à 17 000 €	1 990 €

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

2. Demi-pension

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés, des éventuelles sorties scolaires et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera **9.50 €**.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. **L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.**

	2nde	1 ^{ère}	Term
5 repas / semaine	1 240 €	1 240 €	1 240 €
4 repas / semaine	990 €	990 €	990 €
3 repas / semaine		760 €	760 €
2 repas / semaine			525 €

3. Assurance

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de FIDES Assurances. Vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant directement depuis le site internet www.fidesassurances.fr, rubrique « **Espace Parents** ».

4. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges...La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

5. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre. Pour le règlement, nous vous proposons 2 possibilités :

➤ **Annuel, EN UNE SEULE FOIS, par chèque, AVANT LE 31 OCTOBRE.**

Le chèque doit être libellé à l'ordre de « ECOLE CHARLES PEGUY ».

➤ **Mensuel, par prélèvement automatique en 8 fois effectué le 5 de chaque mois d'octobre à mai.**

Vous devrez fournir un **RIB** et remplir le mandant de prélèvement SEPA joint.

D'une année sur l'autre, nous réutilisons vos coordonnées bancaires. Merci de demander un nouveau mandat SEPA au Service Comptable en cas de changement de compte.

➤ Pour tous les prélèvements rejetés, les frais bancaires vous seront refacturés **10 €**.

6. Bourses :

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse nationale**. Demande à faire dans l'établissement d'origine de votre enfant entre mai et juin 2022.

7. Départ en cours d'année scolaire

En cas de départ de l'Etablissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est(sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

8. Impayés

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.